

Edito :

Septembre se termine et voici la saison des salons professionnels. Les courtiers se sont retrouvés à Paris et nous voilà en route pour Patrimonia avant d'enchaîner avec le Forum de l'investissement. Septembre c'est aussi le temps du redémarrage après nos mois d'été souvent creux.

Dans les jours à venir, nous fournirons à nos membres un nouveau livret de l'adhérent. Nous attendons une validation de l'AMF.

Pour la première fois, notre guide réglementaire intègre tous les métiers et plus seulement le CIF.

Outre le travail réglementaire, nous avons cet été réorganisé l'équipe des salariés en renforçant l'équipe des contrôleurs et en embauchant notre stagiaire.

Changement visuel également avec l'arrivée du nouveau logo et tous les documents de communication modifiés. Le site internet est attendu dans les semaines à venir.

Pour l'ANACOFI, jamais une rentrée n'aura donc été aussi chargée et pourtant, déjà, l'année dernière à la même époque, nous pensions avoir à gérer un moment particulier.

Et la crise ?

Eh bien, elle a laissé sur le bord de la route environ 10% des nôtres.

Mais c'est bien le rythme des évolutions réglementaires, les rapprochements de cabinets et pour nos membres, la recherche de chiffre d'affaire pour la fin de l'année qui vont nous occuper le plus pendant les derniers mois de cette année 2009 compliquée.

Et comme si cela ne suffisait pas, il y a cette impression que nous, les financiers, les assureurs, les CGP ou les professionnels de l'immobilier ou du crédit sommes les montrés du doigt.

Qui se rend compte que nous sommes aujourd'hui la principale force économique de ce pays ?

Qui se rend compte qu'en 5 ans on nous a demandé d'intégrer des changements de règles presque tous les ans ?

Il faudra bien un jour intégrer que nous sommes parmi les premiers employeurs de ce pays et que c'est chez nous que le pouvoir d'achat se fait.

Il faudra bien un jour intégrer que c'est un des rares domaines dans lesquels notre pays est le premier marché d'Europe.

Nos contrats d'assurance-vie sont parmi les meilleurs du continent. Nos gérants les plus dynamiques, nos banques ne se sont pas écroulées !
Notre modèle de régulation, l'un des 2 modèles.

Nous par contre, devons nous rappeler que, de l'autre côté des Pyrénées, c'est 15% des cabinets qui ont fermé en 3 mois.

Alors, il est certainement temps d'arrêter de se plaindre et d'avancer en ordre dispersé.

Arrêtons également de râler pour un marin qui nous offre la plus belle campagne de communication du métier. Qu'il ait été financé par une compagnie ou pas.

Arrêtons enfin de jouer les hommes du terrain contre les autorités.

Pour très français que soit ce mode de fonctionnement, il est tout simplement suicidaire.

Constatons simplement nos atouts et unissons les, avant de nous faire tous battre par d'autres.

Ceci étant dit, passons au plus festif.

Préparons nous à ces grandes fêtes que sont nos salons professionnels.

Et comme il ne faut jamais oublier d'agir et de prouver qu'on peut travailler ensemble, entre ces salons, quasiment toutes les fédérations professionnelles de nos métiers et les autorités de tutelles se retrouveront, à notre invitation, les 7 et 8 octobre pour débattre des évolutions réglementaires et des projets de textes.

Pour les 250 nouvelles entreprises ou groupes qui nous ont rejoints depuis le début de 2009, cette période d'évènement est l'occasion de découvrir notre esprit de club et notre volonté d'échanger.

Félicitons nous que, ce club, qui est aussi une confédération, soit devenu l'une des 5 principales structures européennes de représentation des indépendants.

Cet édito ne serait pas complet si je n'adressais pas également nos plus sincères félicitations au jeune homme qui a remporté la Solitaire du Figaro au nom des CGPI.

Il s'appelle Nicolas LUNVEN et sa victoire dans une course particulièrement relevée est d'autant plus belle.

Il a bien été partiellement aidé financièrement par une compagnie et au final, il a permis de diffuser notre image et des valeurs franchement respectables (la pugnacité, le pragmatisme, la lucidité et l'indépendance par exemple) au-delà de ce qu'aucune campagne de communication passée n'avait pu le faire.

Alors peut être pourrait on simplement fêter ça et le laisser voguer tranquillement vers d'autres cieux puisque, en effet, après Patrimonia, il rejoindra l'équipe d'une compagnie.

En attendant l'ANACOFI et la CGPC avons soutenu ce bateau, simplement parceque l'idée n'était pas si mauvaise et tout simplement sympathique.

Il a gagné et les CGPI avec et ... c'est tout. Avant d'abandonner nos couleurs le jeudi soir pour celle d'une compagnie, il signera des posters à Patrimonia pour les CGPI qui aiment la voile ou juste le symbole.
Pour finir, puisque les prochains salons sont l'occasion de travailler mais aussi de nous retrouver dans un cadre sympathique, tout simplement merci et champagne !

David CHARLET

Feuilleton réglementaire : le blanchiment avant l'assurance ... au minimum

L'été n'a pas été calme en ce qui concerne les annonces réglementaires.

Ceux de nos adhérents qui ont suivi le module de veille réglementaire dans les dernières semaines ont eu l'occasion de s'en rendre compte.

Petit rappel pour les autres :

Dans le courant du mois de juillet, est paru le premier décret sur les nouvelles obligations en matière de lutte contre le blanchiment et la fraude.

En août, l'AMF nous fournissait donc un document (joint à cette NEWS), rappelant les nouvelles contraintes pour les CIF.

Mais le 4 septembre, un nouveau décret venait compléter le premier.

Nous attendons donc la nouvelle mouture du document AMF dont, nous dit-on, seule une page changerait.

Sur le fond, l'idée est de passer d'un système de déclaration à TRACFIN fortement lié aux montants placés ou sur lesquels porte le conseil, à un système ne reposant plus que sur le doute.

Les éléments devant obligatoirement amener à avoir un doute sont listés et complétés par des cas de figure imposés, devant amener quasiment tous les types de professionnels de la sphère patrimoniale et financière, à déclarer.

Dans le même temps, c'est sur le terrain de l'assurance que nous ramenait l'actualité réglementaire.

Une proposition de décret pour mise en application de l'ordonnance de janvier était soumise à notre réflexion.

Il ne faut cependant pas oublier une annonce de nouvelle directive européenne sur l'intermédiation en assurance (la seconde en 5 ans) ou la décision prise par Bercy de réorganiser les autorités de tutelle, ce qui amènera à une disparition de l'ACAM, actuelle régulateur de l'assurance.

A noter que c'est bien une réorganisation globale des autorités de tutelle qui a été décidée. Au final resteront 2 grands pôles : l'AMF d'un côté et de l'autre, une nouvelle autorité, l'ACP, pour toutes les activités non placées sous la première.

Comment seront alors contrôlées nos activités ?

Eh bien, il faudra attendre les avis de notre Ministre de l'Economie, probablement influencés par le rapport, dit DELETRE 2.

Etant entendu que Monsieur Bruno DELETRE, après avoir auditionné tous les responsables de la profession, a remis vers le 15 juillet ledit second rapport sur les activités financières.

Nous pouvons donc nous attendre à d'autres annonces.

A noter toutefois, que rien n'est divulgué, à cette heure, de ce que contient ce rapport.

Pendant ce temps, là, il semble que l'équipe de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING continue à travailler sur le statut des CGP et envisage de communiquer sur ses conclusions, entre octobre et novembre prochains.

Bruxelles n'est pas en reste puisque, outre la future directive sur l'intermédiation d'assurances, il nous a fallu répondre à des consultations sur la régulation de certains fonds, des teneurs de comptes, ... ou commencer à échanger dans le cadre d'une directive sur la distribution de crédit.

Bien entendu, restent dans la boucle, les directives sur les organismes de notation, ...

Tous ces mouvements, projets ou autres annonces, nous ont amené à organiser le dîner/débat parisien du 7 octobre et une commission juridique élargie qui traitera de toutes les évolutions réglementaires actuelles ou futures. Y sont invités tous les représentants juristes des fédérations professionnelles concernées et les représentants des autorités.

A cette heure la quasi-totalité des personnes invitées ont confirmé leur venue.

Les conclusions ou avis qui se dégageront de cette commission seront communiquées lors d'une conférence de presse et dans la prochaine NEWS.

La crise et les indépendants.

A Nice le 15 septembre et à Marseille le 17, nous avons organisé des débats suivis de dîners des adhérents.

Le thème en était la crise et les indépendants.

Après un point de situation et une analyse du phénomène, nous avons listé les services que l'ANACOFI avait mis en place pour aider ses membres à passer cette période délicate.

Petit résumé de l'état des lieux et de nos réponses :

Les premiers touchés ont été les professionnels de la fusion-acquisition. Ils ont été suivis rapidement par les professionnels de l'immobilier. Quelques mois plus tard c'était au tour des CGP et de ce que nous appelons les courtiers en épargne, d'être affectés notablement.

A l'arrivée, c'est un peu plus de 12% des membres du 31 décembre 2008, qui ont disparu de nos bases. Ce chiffre est à rapprocher du niveau habituel compris entre 5 et 7%.

De manière certaine, et c'est du jamais vu, au moins 40% des disparus qui ont soit fermé, soit rejoint un réseau membre (or, l'ANACOFI compte en

entreprises indépendantes, réseaux ou groupes et non en entités ou en hommes !).

A côté de cela, un peu moins de 2% des membres ont demandé à bénéficier des mesures d'assistance mises en place.

En extrapolant sur les membres non reconduits pour lesquels nous n'avons pas d'information, on arrive à un peu moins de 10% de cabinets qui soit ont fermé, soit sont en difficultés. Les plus touchés à aujourd'hui en nombre sont les CGP et les intermédiaires en épargne. La fusion-acquisition est par contre la plus touchée en proportion.

Pour autant, 10%, c'est moins que les 15% identifiés en début d'année ou l'effondrement visualisé dans d'autres pays.

Alors pourquoi ?

La première explication tient à la réaction des chefs d'entreprises.

Passée la période d'accompagnement des clients, ils ont très vite cherché à développer du chiffre d'affaire nouveau, parfois en créant une offre nouvelle. A ce titre, c'est la fusion-acquisition qui a été la plus rapidement imaginative.

Ensuite, nos entreprises ont compressé les coûts : diminution des dépenses, limitation des investissements, rémunération des responsables massacrées, recherche de synergies avec d'autres et naturellement multiplication du nombre de ceux qui ont rejoint un réseau. Mais c'est bien également à un phénomène de licenciement ou de non recrutement que l'on doit une bonne part de la réduction des coûts.

Il ne faudrait pas oublier la réaction des clients.

Ces derniers semblent bien avoir été plus nombreux à s'intéresser à nos offres indépendantes et/ou plus suivies.

Ceci étant dit, il s'agit plus là d'une impression que de faits constatés.

Il faudra attendre quelques mois pour en être certain.

Enfin, peut-être pouvons-nous également considérer que le système de gestion de crise mis en place par notre association a contribué à aider nos membres.

Dès le début de la crise, nous avons créé une cellule de crise.

Notre service juridique aidé par certains administrateurs a produit des notes juridiques spécifiques (par exemple une note sur la protection des biens des dirigeants).

Il s'est également mis à la disposition des adhérents et a répondu à des questions administratives qui sont allées jusqu'à la possibilité d'obtenir des aides ou des subventions.

Nous avons par ailleurs lancé avec 9 mois d'avance, le marché des cabinets et clientèles afin de permettre à ceux qui désireraient jeter l'éponge, de pouvoir disposer d'une sorte d'indemnité et à ceux qui achèteraient, de pouvoir grossir et éventuellement de franchir des caps les pérennisant.

L'autre idée était d'éviter que les clients ne se retrouvent seuls après la fermeture d'une société. Ce phénomène constaté autour de 2002, étant d'un effet catastrophique pour l'image des indépendants.

Nous avons par ailleurs permis de payer les cotisations en disposant de délais et multiplié les échanges et rencontres avec et entre nos membres. Outre le renforcement de l'esprit de l'association, ceci a permis, entre autre, de générer

des échanges de compétences et donc de générer des affaires.
Enfin, nous avons ouvert la centrale d'achat afin de faire chuter les coûts de nos outils de travail et intégrerons un système d'information renforcé sur les compétences des membres sur notre nouveau site internet.

Et après ?

Nous réfléchissons à des services complémentaires qui devraient permettre de gérer plus facilement une phase de redéploiement.

Nous devrions pouvoir en dire plus soit dans notre prochaine NEWS, soit lors de l'AG prévue fin février ou début mars 2010.

Actualité :

Equipe :

Départ de notre ancien Contrôleur Général, Nicolas LOUET et arrivée de 2 nouveaux contrôleurs dont un dédié à la région PACA.

Formation :

E-learning : mise en place du module réglementaire.

E-learning : le module « marchés financiers », une alternative à la formation en salle (inscription via Julie CELERIER).

Nouvelles dates sur le site jusqu'à la fin de l'année.

Nominations :

Un nouvel administrateur en remplacement d'un ancien.

Eric BERNARD, responsable de la région Grand Ouest et Bretagne devient administrateur en lieu et place de René TAIEB.

Site internet :

Actuellement en production.

Première version en ligne attendue d'ici quelques semaines.

Logo :

Le nouveau logo est, comme prévu, arrivé. Il y en a en fait 3 : un pour l'ANACOFI, un pour l'ANACOFI-CIF. Une fois réunis, ils forment le logo ci-dessous.



Centrale d'achat :

La centrale d'achat a ouvert.

Elle est suivie par Didier LAPORTE et Laurent COHEN.

Elle devrait, dans les semaines à venir, permettre de lister la majorité des outils professionnels utiles pour nos membres.

Elle devrait également permettre de disposer de prix meilleurs que ceux obtenus par un indépendant négociant seul.

Pour l'instant, vous trouverez sur notre site, une offre à saisir avant fin octobre de la société ID SOFT pour son logiciel TOPINVEST.

RC Professionnelle :

AON propose maintenant à nos membres un contrat CGP et un contrat Haut de Bilan. Tarif de groupe

Intercaution-Assurances tient à faire savoir que depuis quelques mois, elle a l'exclusivité d'une garantie adaptée aux FUSAC, prenant en compte toutes leurs activités, réglées ou non.

D'autre part, les nouvelles professions de conseils financiers d'entreprises ou TPM et de gestions de fonds pourront également trouver une assurance RC PRO adaptée.

Contacts sur notre site dans la partie RC PRO.

Assemblée Générale :

La logique de la convention est maintenue.

La société qui nous aide à organiser cet évènement a reçu mandat de commencer à travailler.

Lieu : Paris

Date : entre la dernière semaine de février et les deux premières de mars.

IOB : une actualité, une cellule spéciale.

Depuis la sortie du SIOB, c'est notre service juridique qui assure le suivi de l'actualité et les réponses aux consultations nationales ou européennes sur le thème de l'intermédiation bancaire.

Dans l'attente de la décision de la probable nouvelle entité de représentation des IOB, de réintégrer ou non l'ANACOFI, nous avons décidé de créer une cellule IOB interne.

Pilotée par 2 IOB dirigeant des structures non négligeables, dont l'un est administrateur et qui continueront à s'appuyer sur le service juridique, cette cellule répondra aux demandes d'avis des différentes autorités et veillera à l'information de nos membres.

Cette décision s'imposait naturellement du fait de notre définition interprofessionnelle et puisque le ministère a considéré que nous représentions entre 2 et 4 fois plus d'IOB ou assimilés que les syndicats spécialisés.

Evènements :

PATRIMONIA :

Nous nous retrouverons comme tous les ans à Lyon les 1^o et 2 octobre.

Validera une journée pour les CIF qui y participeront (venir signer sur le stand).

Des évènements ANACOFI seront organisés dès le lundi à Lyon (cf partie vie des régions).

Nous compléterons cet évènement par un dîner adhérents la veille du salon.

Une réunion **FECIF France** y est également prévue.

Forum de l'Investissement :

Après le Forum de Rennes, nous continuons notre communication vers les épargnants en participant au Forum de Paris les 9 et 10 octobre.

Nos adhérents sont donc invités à participer à ce salon et à échanger avec les consommateurs.

Nous compléterons cet évènement par un dîner/débat, une commission juridique et une réunion du **Conseil Exécutif de la CIFA**.

Dîner/débat Parisien d'octobre :

Thème : Lutte contre le blanchiment et la criminalité financière.

Date : 7 octobre

Dîner/débat de Bordeaux et Bretagne en novembre/décembre :

Thème : le CGPI et le Conseil en haut de Bilan indépendant face à la crise.

Pour s'inscrire : anacofi-cif@wanadoo.fr

Vie des Régions :

Au moment où cette NEWS part, nous n'avons pas encore terminé le tour de France de la rentrée.

L'organisation définitive du dernier tour de l'année, prévu entre le 15 novembre et le 17 décembre n'est donc pas complètement arrêtée.

Voici toutefois un petit résumé de nos projets en région jusqu'au mois d'octobre.

PARIS / IDF :

Formations : Toutes les dates disponibles pour le Module 1 et un certain nombre de dates pour les autres jusqu'à fin décembre.

Dîner/débat : le 7 octobre, thème : lutte contre le blanchiment et criminalité financière.

Réunion du conseil exécutif de la CIFA (Conférence Internationale des Conseils Financiers) le 8 octobre.

Réunion d'une commission juridique renforcée le 8 octobre.

Conférence de presse le 8 octobre 19h.

Forum de l'Investissement les 8 et 9 octobre.

Sud EST

Semaine PACA du 14 au 18 décembre.

Au programme : module réglementaire CIF à Nice le 15, à Marseille le 17.

Dîner adhérents prévu.

Sud OUEST :

Semaine SUD OUEST prévue entre le 16 et le 20 novembre.
Formations Modules 1 prévues le 17 à Toulouse et le 19 à Bordeaux.
Dîner/débat à Bordeaux.

CENTRE ET LYONNAIS :

Semaine Lyonnaise :

Du 28 septembre au 2 octobre :

Formation module 5 (retraite/Epargne Entreprise) : le 29 septembre

Formation module 1 : le 30 septembre

Réunion FECIF France, invités européens prévus.

Dîner adhérents le 30 septembre.

PATRIMONIA les 1^o et 2 octobre.

Formation Module 1 le 25 novembre.

EST :

Formation Module 1 le 27 novembre à Nancy ou Reims.

OUEST :

Formation Module 1 le 2 décembre à Rennes ou Nantes.

Dîner/débat prévu.

NORD :

Formation Module 1 à Lille ou Rouen en fonction du nombre de personnes restant à former.

Dates à préciser.

Dîner adhérent prévu.

Pré-Inscription pour les formations ou les conférences via notre permanence (01 40 02 00 80 ou anacofi-cif@wanadoo.fr).

Vie des Associations Membres :

Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances :

La CSCA travaille sur les problématiques de lutte contre le blanchiment et celles de régulation.

La chambre souhaite participer au sous collège assurance de l'ACP.

La commission dite APP, à laquelle participe l'ANACOFI, travaille sur les évolutions réglementaires en matière d'assurance-vie. Des documents types devraient être construits prochainement.

Association Nationale des Conseils Diplômés en Gestion de Patrimoine :

Lancement d'une étude à laquelle nous nous associerons sur les relations entre les intermédiaires indépendants et les fournisseurs dans le cadre de mandats de démarchage.

Participation aux côtés de l'ANACOFI au Forum de l'Investissement.

Office National Indépendant de l'Immobilier et du Patrimoine :

JURIS CAMPUS, en collaboration avec l'ONIIP, a lancé un module certifiant en e-learning en gestion de patrimoine.

Première cession en 2010.

Participation aux côtés de l'ANACOFI au Forum de l'Investissement.

Pièces jointes pour les membres :

- la fiche de déclaration d'intérêt pour un achat ou une vente de clientèle ou d'entreprise.
- Annuaire ANACOFI Septembre 2009
- Note AMF sur la lutte contre le blanchiment

Nous contacter : 01 40 02 00 80 ou anacofi-cif@wanadoo.fr

Si vous souhaitez donner votre avis, faire un commentaire, plus d'information ou ne plus recevoir ce document, merci de nous l'indiquer par mail :

anacofi@anacofi.asso.fr